

PV du Conseil Municipal

Lundi 6 février 2023 – salle du conseil

à 18h30 - No 2023-01

Présidence	Isabelle HENNIQUAU, maire			
Présents	Jules BUREL – adjoint	Lucie RISSE-MICHON– adjoint	Julien FOURNIER – adjoint	
	Sven BEHRENDT	Benôit BOURGADE	Michel GAUDE	
	Marie-Christine SCARBOLO	Monika NETELENBOS	Jean-Vincent PICHER	Laurence RISSE
		Louis WALCKIERS		
Excusé(s)	David LOPES (procuration à J. BUREL)	Julie GEILLON (procuration à M. GAUDÉ)		

Ordre du jour

0	Approbation du PV 08/2022 du 5 décembre 2022	2
1	Urbanisme	2
	1.1 Informations sur les permis de construire et déclarations préalables instruits	2
2	Domaine et patrimoine	2
	2.1 Convention d'occupation d'un local communal par l'association « Ma Bulle Rose » (<i>Délib 2023-02-01</i>)	2
3	Travaux	2
	3.1 Point sur les travaux et projet en cours	2
4	Finances	2
	4.1 CMR avenant à la Convention Enseignement Musical, tarif 2023 (<i>Délib 2023-02-02</i>)	2
	4.2 Adoption du Compte Administratif 2022, affectation du résultat de fonctionnement 2022 (<i>Délib 2023-02-03</i>)	3
	4.3 Approbation du compte de Gestion (<i>Délib 2023-02-04</i>)	3
	4.4 Affectation du résultat (<i>Délib 2023-02-04</i>)	4
5	Scolaire	4
	5.1 Compte rendu de la commission scolaire	4
6	Conseil et Commissions Communautaires	4
	6.1 Commission environnement	4
7	Divers	5
	7.1 Réunion publique, liaison piétons cycles le 1 ^{er} février 2023	5
	7.2 Conférence pollution lumineuse	5

Madame le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : Convention d'occupation d'un local communal par l'association « Ma Bulle Rose ».

Accord du conseil

Mme le Maire demande l'autorisation de modifier le déroulement afin de présenter le compte administratif en fin de séance.

Accord du conseil

0 Approbation du PV 08/2022 du 5 décembre 2022

Le PV est approuvé à l'unanimité

1 Urbanisme

1.1 Informations sur les permis de construire et déclarations préalables instruits

DATE RECEPTION	DOSSIER	DEMANDEUR	OBJET	ENVOI ADS AGGLO DECISION
02/12/2022	DP001139722B0028	Maison Solaire Voltalia représenté par M.BARROS Diogo	Parcelle AD 20 3 lotissement les Choulets Mise en place de panneaux solaires sur le toit	05/12/2022 TACITE au 02/01/2023
07/12/2022	DP001139722B0029	GIMENEZ François	Parcelle AK 70 144 rue des Pralets Changement des porte-fenêtres et pose de volets roulants	07/12/2022 TACITE au 07/01/2023
18/11/2022	PC00139716B0005 M01	GUNES Sinan	Parcelle AD 42 240 Chemin de la Versoix Modifications aspects extérieurs maison	22/11/2022 FAVORABLE le 16/12/2022

2 Domaine et patrimoine

2.1 Convention d'occupation d'un local communal par l'association « Ma Bulle Rose » (Délib 2023-02-01)

Madame le Maire propose de soutenir l'action de l'association « Ma Bulle Rose » dans le cadre de l'organisation d'activités à destination des femmes atteintes du cancer et à leurs aidants, en mettant à sa disposition un local dédié aux ateliers. Elle précise qu'un bilan sera fait au terme de cette convention qui déterminera un éventuel renouvellement.

Madame le Maire donne lecture du projet de convention ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la commune met à disposition un local communal au profit de l'association « Ma Bulle Rose ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Mme le Maire à signer la convention annexée, et tous les documents s'y rapportant.

3 Travaux

3.1 Point sur les travaux et projet en cours

Salle jura : les travaux sont terminés, les miroirs sont en place.

RD 15 : les travaux sont suspendus durant l'hiver.

Trieur : de nouveaux supports vélos sont commandés pour que le local soit mieux équipé.

Ecole : des devis sont en cours d'étude pour le remplacement de la chaudière

Plantation d'arbre : les arbres ont été plantés au cimetière et à la cure. La semaine dernière un murier platane, a été planté à proximité de l'aire de jeu. Cette variété choisie par Marie-Noëlle Bidon a été financée par Serge Bidon. Madame le Maire remercie Michel Gaudé de son implication et de la réalisation de toutes ces plantations.

4 Finances

4.1 CMR avenant à la Convention Enseignement Musical, tarif 2023 (Délib 2023-02-02)

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'avenant au protocole d'accord présenté par la Fédération Nationale des Centres musicaux ruraux, portant sur la modification du tarif de l'heure année.

A partir du 1^{er} janvier 2023 le tarif est porté à **2 066,56 euros par heure/année** + le droit d'adhésion annuel de **1 %**.

La cotisation annuelle est payable en 2 échéances : 70 % en début d'année 2023 + le droit d'adhésion de 1 %, et 30 % en juin 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte le nouveau tarif, autorise Madame le Maire à signer l'avenant.

4.2 Adoption du Compte Administratif 2022, affectation du résultat de fonctionnement 2022 (Délib 2023-02-03)

Le Conseil Municipal a désigné M. Jules BUREL président de séance préalablement aux débats sur le compte administratif 2022.

Madame Isabelle HENNIQUAU, Maire de Sauverny, ayant quitté la séance,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

Adopte le compte administratif de l'exercice 2022, arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Réalisation exercice 2022 Recettes	712 478.81	1 466 567.13
Réalisation exercice 2022 Dépenses	1 133 271.82	988 991.66
Résultat de l'exercice 2022	-420 793.01	477 575.47
Résultat total de l'exercice 2022	56 782.46	
Report de l'exercice 2021	590 134.58	70 000.00
Résultat de clôture de l'exercice 2022	169 341.57	547 575.47

Constate l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de la commune et celles du compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2022.

4.3 Approbation du compte de Gestion (Délib 2023-02-04)

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

4.4 Affectation du résultat (Délib 2023-02-04)

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	477 575.47 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	70 000.00 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	547 575.47 €
D Solde d'exécution d'investissement	189 341.57 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	-285 700.00 €
Besoin de financement F	=D+E -116 358.43 €
AFFECTATION = C	=G+H 547 575.47 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	457 575.47 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	90 000.00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

5 Scolaire

5.1 Compte rendu de la commission scolaire

La commission scolaire s'est réunie en date du 30 janvier notamment pour aborder la problématique des effectifs de l'école. En effet, l'école Jacques Janier est exposée à une fermeture de classe.

Grâce à l'intervention de l'inspecteur d'Académie, la rentrée 2023-2024, ne sera pas concernée par une fermeture. Il faut cependant que le maximum soit mis en œuvre pour augmenter les effectifs.

Une journée porte ouverte sera organisée le samedi 11 mars avec la présence du sou des écoles, d'élus et l'inspecteur d'Académie.

Laurence Risse fait part de l'absence de structure d'accueil des enfants le mercredi qui pourrait être un frein de fréquentation de l'école. Madame le Maire informe que ce sujet a été abordé et qu'il est en cours de réflexion avec les communes de Grilly et Vesancy. Il faut dans un premier temps recenser les besoins (par un sondage auprès des parents) pour pouvoir déterminer une organisation d'accueil, qui ne pourra pas être gérée par la commune pour des raisons RH, une délégation de service serait le mieux approprié.

Les tarifs de la cantine et du périscolaire seront revus pour la prochaine rentrée. Des propositions seront présentées lors du budget 2023.

6 Conseil et Commissions Communautaires

6.1 Commission environnement

La commission s'est réunie en collaboration avec les commissions ETIC et cadre de vie sur le sujet de la démarche d'économie circulaire.

Dans un contexte de crises économiques, agricoles, logistique et de mutation sociétale profonde, la nécessité de réétudier le modèle économique dominant se fait de plus en plus présente. Il est nécessaire de repenser les modes de production et de consommation pour optimiser les ressources utilisées localement, réduire les coûts des entreprises et rechercher la décarbonation. Pour ce faire l'économie circulaire est une réponse à ces enjeux. Elle consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets. C'est une approche systémique dans laquelle les déchets des uns deviennent la ressource des autres.

Cette démarche est déjà fonctionnelle en Haute-Savoie, une vidéo de leur exemple nommé « entrez dans la boucle » a été présentée. Elle met en lien des entreprises voisines afin que celles-ci puissent optimiser

leurs échanges de matériaux et circuits de livraison par exemple. Sur le pays de Gex l'objectif est de réaliser cette démarche sur le technopôle de Saint Genis Pouilly puis d'agrandir le cercle en y incluant d'autres entreprises locales, ce dispositif se déroulera sur un an et demi en plusieurs phases. Puis la gestion et la valorisation des déchets a été présentée via un point d'étape sur le PLPDMA (programme local prévention déchets ménagers et assimilés). Enfin, la commission s'est terminée par un zoom sur la ressourcerie d'Ornex faisant le bilan de leur première année de fonctionnement.

7 Divers

7.1 Réunion publique, liaison piétons cycles le 1^{er} février 2023

Cette liaison piétons cycles a pour objectif de relier Ornex, Gex à Divonne en passant par Maconnex, Versonnex, Sauverny, Grilly.

Cette réunion présentée par Pays de Gex Agglo a rassemblé environ 35 personnes. Cette rencontre a permis à chacun de s'exprimer et de poser des questions.

Mme le Maire précise que le dernier tracé était plutôt consensuel et prêt mais, suite à la réunion, il s'est avéré que le projet et le tracer devraient encore évoluer.

7.2 Conférence pollution lumineuse

Madame le Maire déplore une faible participation à cette conférence pourtant très intéressante avec la présence de deux intervenants passionnés et passionnants.

Une présentation sous forme de schéma de l'évolution depuis l'apparition de l'homme retranscrit sur une année met en avant que la nature et la biodiversité n'a pas le temps de s'adapter.

Il a été précisé lors de cette conférence que le remplacement des ampoules de l'éclairage public par des ampoules led n'est pas une solution car cela multiplie par deux la pollution lumineuse.

Madame le Maire informe que la commune envisage d'installer, dans les prochaines années, des variateurs pour l'éclairage public.

L. Walckiers, indique que l'impact de la pollution lumineuse est beaucoup plus important sur la faune que l'impact de la pollution environnementale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10

La prochaine séance de conseil municipal se tiendra en Mairie le 6 mars 2023 à 18h30.

Le Maire
Isabelle Henniquau



Le Secrétaire de séance
Lucie Risse-Michon